

ÉTHIQUE ET COMPLIANCE DANS LE MÉCÉNAT

**Enjeux, obligations et bonnes pratiques
pour une relation partenariale équilibrée
et sécurisée entre OSBL et mécènes**



PARTIE 1

COMPRENDRE LES OBLIGATIONS ET ENJEUX EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE COMPLIANCE

FICHE PRATIQUE

ÉTHIQUE ET COMPLIANCE DANS LE MÉCÉNAT

Document de référence Admical, France générosités et Centre Français des Fonds et Fondations

Enjeux, obligations et bonnes pratiques pour une relation partenariale équilibrée et sécurisée entre OSBL et mécènes

Si les obligations légales en matière de conformité (ou « compliance ») s'appliquent aujourd'hui principalement aux sociétés, les organismes à but non lucratif (OSBL) doivent eux aussi se poser de ces questions qui les concernent et les impactent, directement ou indirectement.

Les enjeux liés à l'éthique et à la compliance sont d'autant plus cruciaux dans le secteur de la générosité qui repose sur la confiance du public : toute atteinte à la réputation peut fragiliser non seulement l'image, mais aussi les ressources d'un OSBL, et par ricochet, la crédibilité de l'ensemble du secteur. Le public accorde par ailleurs une attention croissante à la manière dont les OSBL agissent, choisissent leurs partenaires ou utilisent les fonds qui leur sont donnés.

En engagant une démarche éthique, qui peut être progressive, les OSBL se protégeront contre des risques juridiques et se positionneront face à des situations que le droit ne régule pas actuellement.

AVANT-PROPOS

Avec pour objectif d'aider les OSBL et les entreprises mécénantes à construire ensemble des relations plus équilibrées et responsables, ce document rappelle le cadre de référence de chacune des parties et propose de bonnes pratiques pour sécuriser leurs partenariats, à la lumière de leurs contraintes respectives. En matière d'éthique et de compliance :

- ① Quelles sont les obligations et enjeux des mécénates et OSBL ?
- ② Quelles bonnes pratiques ces acteurs peuvent-ils mettre en place ?
- ③ Comment construire et formaliser une relation équilibrée ?
- ④ Outil pratique : recommandations et exemples de clauses pour les conventions de mécénat.

Cette fiche pratique ne prétend pas à l'exhaustivité : certains sujets, comme la gestion des données personnelles (RGPD), le régime des contreparties au mécénat, ainsi que les obligations relatives à la responsabilité sociale des entreprises ne seront pas abordés ici.

Sauf prétention contraire dans les développements, les obligations et bonnes pratiques contenues dans cette fiche s'appliquent indifféremment aux OSBL, quelle que soit leur forme juridique.

1 Pour en savoir plus sur ces thématiques : *Mémento sur la mise en pratique du RGPD pour les organismes faisant face à la réglementation du public (France générosités, 2021) et *Les obligations et les contreparties au mécénat* (Admical, Centre Français des Fonds et Fondations, France générosités, 2022).*

LES INTERVENANTES



Marie MAURICE

Juriste
Centre français des
Fonds et Fondations
(CFF)



Diane COLOMBANI

Directrice juridique et
affaires publiques
ADMICAL



Anouk MARCHALAND

Juriste
France générosités

LES INVITÉES



Julie LIM
Responsable audit et contrôle
interne
AFM Téléthon



Frédérique FONTAINE
Adjointe au Directeur
juridique
Institut Curie



Christèle PEIGNON
Responsable mécénat
Fondation UPCOOP

STRUCTURE DU WEBINAIRE

- Brève présentation de la fiche pratique
- Principales obligations des OSBL et des mécènes en matière d'éthique et de compliance, et quelques outils à leur disposition
- Dispositif de conformité de L'AFM-Téléthon
- Co-construire la confiance : de l'éthique à la performance partenariale, avec l'Institut Curie
- Le point de vue du mécène, partage d'expérience de la Fondation UPCOOP
- Questions & réponses

PRINCIPALES OBLIGATIONS DES OSBL

Conflits d'intérêts

- Lien d'intérêt & conflit d'intérêts
- Bonnes pratiques : déclarations d'intérêts, collégialité dans la prise de décision, etc.
- Risque réputationnel, risque pénal

Anti-corruption

- Applicabilité des dispositions du Code pénal
- Les OSBL n'entrent pas nécessairement dans le champ de la loi Sapin II

LCB-FT

- Déclaration des bénéficiaires effectifs
- Tenue d'un état séparé des ressources provenant de l'étranger
- Gel des avoirs

LES CONTRÔLES OPÉRÉS PAR LES MÉCÈNES

En amont

- Réalisation de due diligence par les entreprises mécènes
- Nécessité d'adapter les exigences et vérifications aux caractéristiques de l'OSBL et du projet concerné
- Utilité pour les OSBL de se préparer

En aval

- Instauration d'un cadre contractuel permettant l'information du mécène et un suivi du partenariat
- Bonne pratique pour une relation mécène/OSBL équilibrée : ne pas automatiser et adapter les dispositifs mis en place (notamment audit, mesure d'impact).

QUELQUES OUTILS PRATIQUES

Prévenir et gérer les risques

- Veille réglementaire
- Prévention et lutte contre les conflits d'intérêts
- Due diligence et mécanismes d'alerte
- Importance de la communication interne

Documenter ses valeurs et procédures

- S'interroger sur les valeurs et principes éthiques guidant l'action de l'OSBL et sur les risques auxquels il est exposé
- Intérêt de rédiger une charte éthique, et mise en oeuvre de cette charte

→ Progressivité de la démarche

En pratique :

DISPOSITIF DE CONFORMITE DE L'AFM-TELETHON



Julie LIM

Responsable audit et contrôle
interne
AFM Téléthon

L'AFM-TELETHON

10 | AFM-TELETHON | NOTRE ASSOCIATION

3 MISSIONS AU CŒUR DE NOTRE ENGAGEMENT

Guérir

Guerir les maladies neuromusculaires, des maladies rares, évolutives, lourdement invalidantes, c'est la mission prioritaire de l'Association. Pour atteindre son objectif, l'AFM-Telethon a fait le choix de mener une stratégie d'intérêt général qui bénéficie à l'ensemble des maladies rares, voire au-delà. L'Association crée et développe ainsi des laboratoires et des outils qui font progresser la compréhension des maladies, la mise au point de thérapies innovantes issues de la connaissance des gènes et des cellules et leur application à l'homme. Ses principes d'action: l'innovation et l'efficacité thérapeutique.

Aider

Réduire les situations de handicap générées par la maladie, c'est aider les malades et les familles à réaliser leur projet de vie, en attendant les traitements. Dans cet objectif, l'AFM-Telethon mène une lutte sur tous les fronts, de l'accès au diagnostic et à des soins adaptés à l'accompagnement de proximité, en privilégiant la recherche de solutions innovantes et la réponse aux besoins des malades.

Communiquer

Depuis toujours, la communication est considérée par l'AFM-Telethon comme un outil indispensable et primordial au service de son combat: faire sortir de l'oubli les maladies rares; partager et expliquer les avancées de la recherche et les progrès thérapeutiques; porter la parole des personnes malades et mobiliser le plus grand nombre pour faire avancer son combat.

NOTRE ASSOCIATION



12 | AFM-TELETHON | NOTRE ASSOCIATION

NOTRE ASSOCIATION — EN UN COUP D'ŒIL

593
SALARIÉS

1
COMITÉ
FINANCIER
composé de
7
CONSEILLERS
BÉNÉVOLES

280 000
BÉNÉVOLES
en amont
et pendant
LE TÉLÉTHON

2 995
BÉNÉVOLES
PERMANENTS



1
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
composé de
20
MALADES ou PARENTS
de MALADES

1
CONSEIL SCIENTIFIQUE

composé de
86
EXPERTS INTERNATIONAUX



6 000
EXPERTS DE LA RECHERCHE

Ligne directe
DONATEURS

N° Cristal: 09 69 36 37 47



DISPOSITIF DE CONFORMITÉ DE L'AFM-TELETHON



QUELQUES BONNES PRATIQUES

- **Ordre d'implémentation des piliers :**
 - Pas d'ordre "obligatoire"
 - Limite : les piliers "Contrôles" et "Procédures" à traiter après les piliers "Cartographie et "Formation"
- **Volumétrie des piliers :**
 - Variable suivant les expertises et les appétences de l'organisation
- **Mixer les expertises au sein de l'équipe Conformité :**
 - Contrôle/audit
 - Juridique, etc.
- **Le dispositif sera amélioré au fur et à mesure de sa construction**

En pratique :

CO-CONSTRUIRE LA CONFIANCE: DE L'ÉTHIQUE À LA PERFORMANCE PARTENARIALE



Frédérique FONTAINE

Adjointe au Directeur juridique
Institut Curie

LA CONFIANCE, CAPITAL STRATEGIQUE DU SECTEUR

- La confiance se gagne par la **transparence, l'exemplarité, et des dispositifs simples, visibles et proportionnés.**

POURQUOI PARLER DE COMPLIANCE DANS LE MÉCÉNAT ET LA GÉNÉROSITÉ ?

- La **réputation** impacte directement les ressources.
- Les **risques de probité** peuvent se loger dans des pratiques positives si elles sont mal encadrées.
- La **compliance protège et fluidifie la relation partenariale.**

CE QUE CHANGE LA LOI SAPIN 2 POUR NOTRE ÉCOSYSTÈME

- Sapin 2 ne vise pas uniquement les sociétés cotées ; son effet d'entraînement **touche aussi les OSBL** via les exigences des mécènes et de l'AFA.
- Les 8 piliers de la loi sapin II concernent **l'objectif de vigilance dans la lutte contre la corruption** souhaité par le législateur.
- Ces piliers se décomposent en une **liste de 8 mesures à mettre en place pour lutter et prévenir la corruption**.

TRANSPARENCE FINANCIÈRE ET RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS – LE SOCLE

- **Une gouvernance exemplaire et des obligations essentielles ancrées.**
- **Transparence** : comptes, traçabilité des fonds, état séparé des ressources étrangères si applicable, gestion des conflits d'intérêts.
- **Rôle clé du dirigeant** : exemplarité, pilotage, moyens, sanctions proportionnées en cas de manquement.

SENSIBILISER ET FORMER – LA CLÉ D'APPROPRIATION PAR LES DIRIGEANTS

- **Sensibilisation en 3 niveaux** : gouvernance, managers/exposés, fonctions support.
- **Bonnes pratiques** : privilégier les formats courts, cas concrets, rituels de rappel, induction des nouveaux collaborateurs.
- **Mesurer l'appropriation** : micro-quizz, retours d'expérience, registre d'alertes.

MÉCÉNAT RESPONSABLE – MESSAGES-CLÉS DE LA FICHE PRATIQUE

- **Due diligence proportionnée** des partenaires et **traçabilité adaptée** au risque
- **Clauses contractuelles équilibrées** : anticorruption, conflits d'intérêts, audit proportionné, reporting réaliste, exceptions humanitaires lorsque pertinent.
- **Charte éthique** du mécénat : principes, exclusions, contreparties, indépendance, modalités de mise en œuvre.
- **Co-construction mécène–OSBL** : dialogue, adaptation, accompagnement

APPEL À L'ACTION : RENFORCEMENT D'UN LANGAGE COMMUN

- **La confiance** se construit par la cohérence entre valeurs affichées et pratiques.
- **La compliance**, c'est protéger votre mission et votre réputation.
- **L'impulsion dirigeante** fait toute la différence.
- **Commencer petit, mais commencer maintenant.**

En pratique :

LE POINT DE VUE DU MÉCÈNE : PARTAGE D'EXPÉRIENCES



Christèle PEIGNON

Responsable mécénat
Fondation UPCOOP

LA FONDATION UPCOOP

AGIR POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
L'AUTONOMIE DES PERSONNES VULNÉRABLES,
PAR L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ,
À L'ÉDUCATION ET LA CULTURE.

Webinaire 12.12.25



LA FONDATION UPCOOP

2017-2025



+ 2 millions €
distribués



100 projets
soutenus



Une durée
moyenne de
4 ans



14 pays



60K€
don moyen
par projet

Dès 2026

- Une nouvelle raison d'être
- Un nouveau plan pluriannuel de 10 ans
- De nouveaux projets en faveur de l'égalité des chances et l'autonomie des personnes vulnérables, par l'accès à une alimentation de qualité, à l'éducation et la culture.

LA CONFORMITÉ À TOUTES LES ÉTAPES DE LA RELATION

— **Acculturation de tous les nouveaux collaborateurs**

- Procédures groupe intégrant le mécénat
- On-boarding des nouveaux collaborateurs intègre une présentation systématique de la fondation

— **Les process en place en amont**

- Due diligence, procédure de gestion des conflits d'intérêts, séparation activité commerciale / intérêt général

— **Formalisation de la relation**

- Elément structurant d'une relation réciproque, équilibrée et durable (soutiens pluriannuels)
- Gestion de la fin anticipée de la relation pour manquement / "désalignement" des valeurs

L'INTÉRET DES CHARTES ÉTHIQUES COMME GAGE DE CONFIANCE

- Chartes éthiques des **porteurs de projets**
- Chartes éthiques des **mécènes** : charte de déontologie du mécénat

MERCI DE VOTRE ÉCOUTE

